Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 03 - 31** - Séance du 05 mars 2026

En exercice : **20**

Présents : **16**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **19 février 2026**

Date de l'affichage : **19 février 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi cinq mars** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Dominique RICHARD ; Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR ; Caroline GAVARD.

Excusée : Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS ; Léonce GUIÉNO ; Jérôme MARQUET

Secrétaire de séance : Delphine COËTMEUR

VENTE D'UN TERRAIN - PROJET MAISON DE SANTE

M. Maurugeon rappelle les échanges réguliers depuis plus de trois ans afin de trouver une solution durable pour l'accueil des médecins généralistes sur la commune.
Il précise que trois médecins exercent aujourd'hui dans des locaux loués par la commune place Jane Beusnel depuis l'été 2023, faute de locaux adaptés disponibles en cœur de ville.

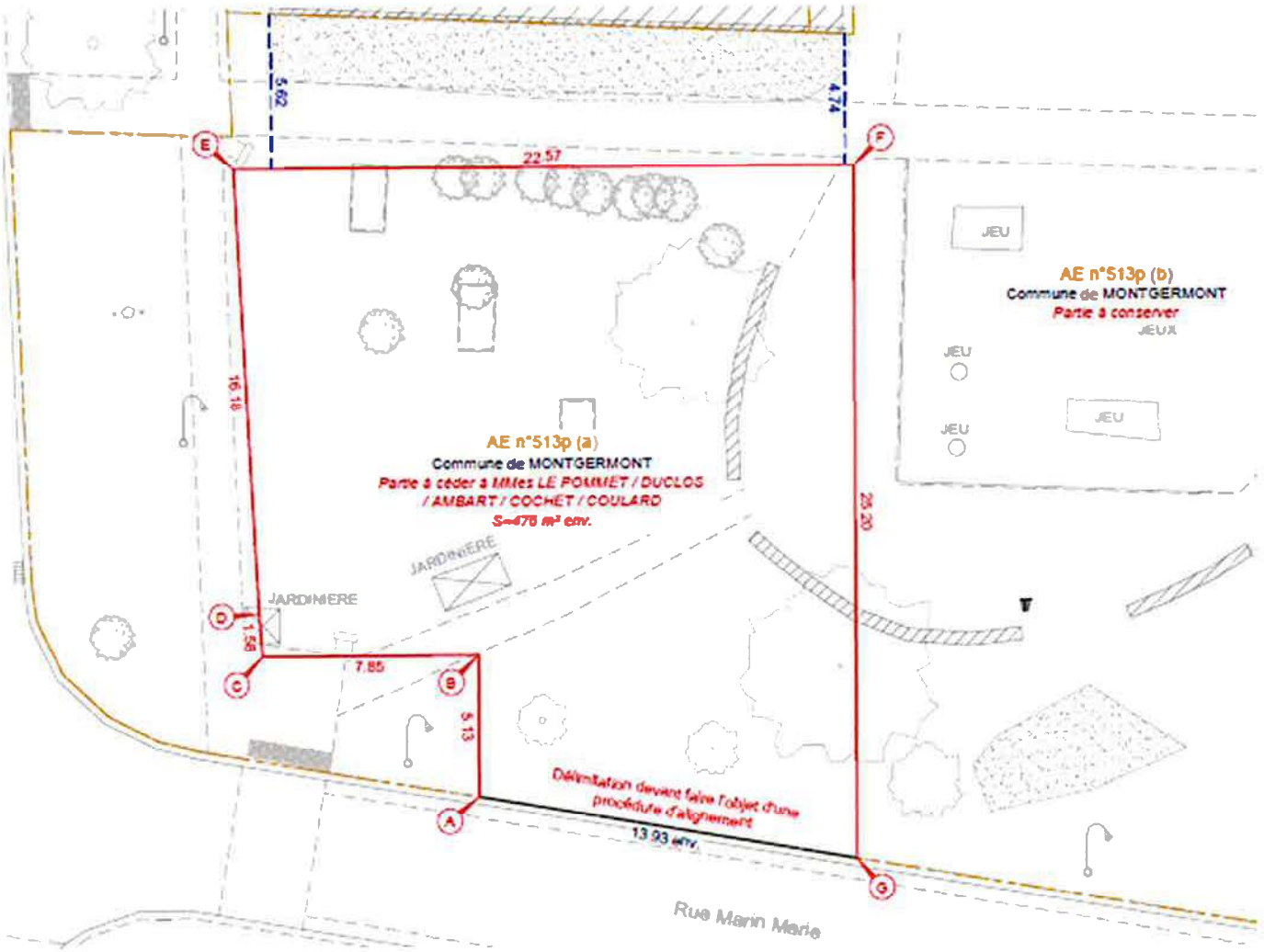
Afin de pérenniser leur présence sur la commune, la proposition réalisée ce jour consiste en une cession d'un terrain en plein cœur de ville, permettant d'accueillir un futur cabinet de médecins généralistes. Le projet comprendrait une construction d'environ 350m² pour 6 généralistes et une profession paramédicale.
La construction serait réalisée sur une partie de la parcelle AE 513, numéroté AE 513p(a). Le bornage précis de la surface à céder représente 478m².

Vu l'état du terrain cité, classé entièrement dans le domaine privé de la commune après le déclassement d'un chemin piéton d'agrément par délibération n°2026 – 15 du 5 février 2026,
Vu l'avis du service des domaines en date du 18 juin 2025, considérant la proposition de vendre ce terrain à 200€ du m².

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_31-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la cession du terrain représenté ci-dessous, parcelle AE 513p(a) d'une superficie de 478m² à un montant de 200€/m², soit un montant total de 95 600€.
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine COËTMEUR

Le Maire
Laurent PRIZÉ